



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 18 juillet 2018

Monsieur le Président de la Communauté de communes Chalosse Tursan
Immeuble Les Violettes – 1 rue du Bellocq
40500 Saint-Sever

Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes
40011 Mont de Marsan Cédex

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Objet : Travaux illégaux AGROLANDES

Messieurs,

Faisant suite à une visite sur le site de AGROLANDES, nous avons constaté que contrairement à l'arrêté préfectoral interdisant tout travaux hors de la zone de l'ilot 1 que des fossés ont été creusés et recalibrés à de très grandes dimensions (voir photos ci-après).

Pour la Fédération SEPANSO Landes, l'arrête préfectoral et la loi sur l'eau n'ont pas été respectés. Nous avons donc informé téléphoniquement et par courrier la DRAC qui a été très étonné de cette action pouvant entrainer des préjudices aux fouilles complémentaires. De plus nous vous demandons des explications sur la cause de sortie de l'entité globale du l'ilot 1 qui n'a pas fait l'objet d'une consultation auprès de la DRAC aquitaine, bien que faisant partie de la même parcelle.

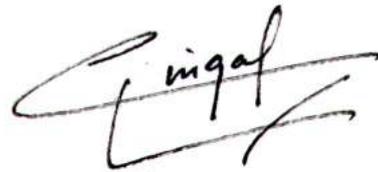
Lors de l'enquête publique unique préalable à l'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) pour autorisation du projet d'aménagement Agrolandes pour modifier le zonage du PLU nous avons déjà le 12 janvier 2018 fait part de ces observations concernant cet établissement et attiré l'attention sur les risques d'inondations provoqués par le site AGROLANDES. Nous regrettons une nouvelle fois que nos observations n'aient pas été prises en compte par le commissaire enquêteur et les autorités in fine.

Ces actes peuvent entrainer des préjudices aux fouilles complémentaires (article de sud-ouest du 30 mars 2018)

Ces fossés agrandis risquent en accélérant les écoulements des eaux pluviales, en cas de fortes intempéries, d'induire des inondations à l'aval du bassin versant qui comprend des zones pavillonnaires importantes. Une étude topographique de ce secteur à l'achèvement des fouilles devrait être réalisée pour créer des bassins tampons de capacités suffisantes en tenant compte des derniers relevés ici ou là de pluies « monstrueuses » (nous faisons référence à l'expression « freakish weather » utilisée il y a quelques trente ans par des climatologistes. Des abatements d'eau de quelques 80 mm en une heure devraient inciter tout porteur de projet à se prémunir des risques (pour lui-même et pour les tiers qu'il impacte en modifiant la topographie : cf Code rural)

L'emplacement de l'ilot 1 a été retiré BIZARREMENT du projet d'ensemble ET POURTANT FAISANT PARTIE CADASTRALEMENT DE CET ENSEMBLE ; ainsi il n'a pas été soumis en consultations des services de la DRAC, ce qui suscite notre étonnement et notre demande d'explication(s).

En vous remerciant pour l'attention accordée à ce courrier, veuillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>



